

ANNEXE 1

ACCORDS CONCERNANT LE RENFORCEMENT DU FORUM DES MINISTRES DE LA CULTURE D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES PRÉSENTÉS PAR LE SECRÉTARIAT PRO TEMPORE ET APPROUVÉS PAR LE XIV^{ème} FORUM.

Dans le cadre du domaine stratégique du « Renforcement de la structure organisationnelle du Forum ».

1 - Règlement interne du Secrétariat pro tempore : ajouts et/ou modifications :

. Ajout de deux articles :

- concernant la structure interne du Secrétariat pro tempore

(Texte proposé)

- « *Le Secrétariat pro tempore disposera d'une présidence, occupée par le pays membre hôte du prochain Forum, et de deux vice-présidences, occupées par le pays qui a présidé le dernier Forum et celui qui accueillera le Forum succédant au prochain Forum* ».

(Objectif : le renforcement de la présidence du Secrétariat pro tempore).

- concernant le quorum nécessaire à la tenue de ses réunions et à l'adoption de ses décisions.

(Texte proposé)

- « *En ce qui concerne la tenue de ses réunions et la prise de décisions, le Secrétariat pro tempore devra compter sur la présence de la majorité simple de ses membres* ».

(Objectif : doter le règlement interne du Secrétariat pro tempore de règles précises concernant la tenue des réunions et l'adoption des décisions).

. Modification :

- Supprimer du texte du règlement interne du Secrétariat pro tempore le paragraphe 9 de l'article 3 et l'inclure dans l'annexe proposé (nouveau) concernant les fonctions du Secrétariat technique.

(Texte indiqué ci-dessus)

« ...participer aux séances des réunions du Forum, en ayant voix consultative et non délibérative ».

. Ajout d'un annexe au règlement interne du Secrétariat pro tempore concernant les fonctions du Secrétariat technique.

(Texte proposé)

Le Secrétariat pro tempore compte sur le soutien d'un Secrétariat technique dont le siège se trouve au Bureau Régional de la Culture pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'UNESCO. Ce poste a été créé par l'UNESCO à la demande du Forum des ministres de la Culture et des responsables des politiques culturelles d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Secrétariat technique apportera son aide au Secrétariat pro tempore dans les domaines suivants :

- 1 - organisation de ses réunions.*
- 2 - gestion et le suivi du plan d'action et des accords adoptés par le Forum.*
- 3 - recherche de financement.*
- 4 - coordination avec les Etats membres chargés des projets approuvés et élaboration de rapports sur leur évolution.*
- 5 - élaboration et mise à jour des bases de données des pays membres du Forum.*
- 6 - transmissions aux pays membres des informations concernant les réunions du Secrétariat pro tempore et du Forum.*
- 7 - rassemblement de l'information nécessaire à la rédaction des rapports du Secrétariat pro tempore concernant les actions menées et l'état des sources de financement depuis la dernière réunion du Forum.*
- 8 - présentation de rapports sur d'autres questions à la demande du Secrétariat pro tempore.*

Le Secrétariat technique, afin d'exercer correctement ses fonctions, recevra les orientations et les informations nécessaires du Secrétariat pro tempore.

Le Secrétariat technique participera aux réunions du Secrétariat pro tempore et du Forum, en ayant voix consultative et non délibérative.

2 - Projet du « Portail de la Culture de l'Amérique et des Caraïbes » (<http://www.lacult.org>):

Continuer de soutenir la gestion du projet à travers le renforcement du réseau des coordinateurs nationaux qui, en collaboration avec le Bureau Régional de la

Culture pour l'Amérique latine et les Caraïbes, contribueront à tirer le meilleur parti des potentialités offertes par cet espace numérique. Les coordinateurs désignés devront connaître les principales techniques informatiques de gestion des pages et sites Internet. De plus, ils devront avoir une bonne connaissance des stratégies, des activités et des actions menées par leurs ministres et/ou institutions culturelles. Demander aux Etats membres leurs agendas culturels de l'année 2006, afin de renforcer les liens et les échanges. Ces agendas seront publiés dans le « Portail de la Culture de l'Amérique latine et des Caraïbes » (<http://www.lacult.org>).

3 - Création d'une base de données des experts de l'Amérique latine et des Caraïbes :

Demander aux Etats membres d'adresser au Secrétariat pro tempore une liste des experts nationaux des différents domaines de travail de la culture. Ces informations permettront d'élaborer une base de données qui facilitera l'accès de tous les Etats membres à ce capital humain. Ces informations seront publiées dans le « Portail de la Culture de l'Amérique latine et des Caraïbes ». Chaque nom proposé devra être accompagné d'une argumentation et du curriculum vitae du spécialiste.

4 - Plan d'action du XIV^{ème} Forum :

Inclure, en tant qu'axe principal, le Festival Caribéen des Arts, CARIFESTA, afin de promouvoir une plus large participation et le soutien de tous les Etats membres.

5 - Renforcement de la coopération avec l'UNESCO :

Compte tenu du fait que l'UNESCO et son Bureau Régional de la Culture pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont accompagné et soutenu le Forum des ministres de la Culture d'Amérique latine et des Caraïbes depuis sa création en 1989, la proposition de renforcement des relations avec l'UNESCO, en attribuant un mandat au Secrétariat pro tempore lui permettant de mettre en œuvre les actions nécessaires à la réalisation de cet objectif, sera présenté au XIV^{ème} Forum.